

## Inscriptions périscolaires jusqu'au 22 août



**Les familles Troyennes n'ont plus qu'un mois pour inscrire leurs enfants aux services périscolaires, pour la rentrée 2020/2021.**

Ouvertes début juillet, les inscriptions sont encore possibles jusqu'au samedi 22 août sur le Portail Famille.

Les services périscolaires de la Ville de Troyes permettent de bénéficier, dès septembre, de la restauration scolaire, des accueils avant ou après la classe, des accueils de loisirs le mercredi et durant les vacances scolaires.

La démarche est totalement dématérialisée pour faciliter les procédures ; ainsi, les familles peuvent remplir leur dossier d'inscription périscolaire en ligne et joindre les pièces demandées aussi bien pour compléter le dossier famille que pour choisir les services auxquels elles souhaitent inscrire leurs enfants.

### Inscriptions au périscolaire

Jusqu'au samedi 22 août :

- Sur le portail Famille <https://famille.troyes.fr>
- Dans les maisons de quartier ou à l'espace Audiffred (1, rue de la Tour)

## Inscriptions à l'école

Pour rappel, depuis la rentrée scolaire de septembre 2019, l'école est obligatoire dès l'âge de 3 ans.

Elles concernent uniquement les enfants entrant :

- En maternelle
- En CP sauf pour les écoles primaires Paul-Bert, Preize, Paradis, Quatorze-Juillet, Ferry et Blossières ou s'il s'agit d'une première inscription dans une école Troyenne.

Les inscriptions scolaires se font également de façon dématérialisée sur le

Portail Famille <https://famille.troyes.fr>

L'accès aux inscriptions pour le périscolaire est disponible uniquement pour les enfants déjà inscrits à l'école.

---

## Votre contact

### Service relations presse

Ville de Troyes

06 82 41 69 50

[relations.presse@troyes-cm.fr](mailto:relations.presse@troyes-cm.fr)